



CYCLO-CLUB DE GRADIGNAN
141 RUE DE LA CROIX DE MONJOUS – 33170 GRADIGNAN
Tél. : 05-56-89-13-86
FFCT n° 2796 – Agrément J. & Sports n° 33-S-180
N° siren 412581944

Le Petit journal du Club

N°10 – 2024

Bon anniversaire à ceux qui sont né(e)s au mois de Décembre:

RAS

Réunion du Lundi 2 Décembre étaient présents :

Présents :, Paul GALLAND, Pierre LIGOT, , Jean-Pierre GAZEAU, Didier TAVANT
Pascal PERE, Guy GARBAY, Didier DAUGIERAS, Claude BEZOMBE, Michel LAFUENTE

→ Prochaine réunion du bureau, Mardi 7 Janvier 2025, 20h15

Cotisation club 2025

Cette année la cotisation du club augmente, qu'est ce qui n'augmente pas actuellement ?

ADULTES elle passe de 35 € à 35,50 €

Cotisation ½ tarif de 17,50 € à 18,00 €

Proposition sortie ascension 2025

Deux périodes vous ont été proposé :

Du 8 Mai au 11 Mai ou du 29 Mai au 1^{er} Juin

L'organisation de cette sortie est en cours , le séjour se déroulera à PRAYSSAC (46) dans le Lot

Prévoir 15€ par nuit et par personne.

Un mail vous a été envoyé pour choisir une période, suite à ce sondage nous déterminerons les dates de séjour.

Pâques en Dordogne (Ribérac)

Un mail vous a été déjà envoyé le 24 janvier 2024

L'hébergement est à l'étude pour le moment, nous vous tiendrons au courant sur l'avancée de ce dossier.

Galette des rois

Elle se déroulera le **Vendredi 10 Janvier, Rdv 19h00 au local de la Tannerie**

Comme chaque année c'est l'Auberge Espagnol, chacun amène son repas et ses couverts.

Vous avez reçu un mail à ce sujet, réponse à Pierrette MORA **avant le 20 Décembre**, à cette heure nous ne savons pas le nombre de participants.

Mail : jppmora@free.fr

Repas AG

Le repas se déroulera à la « **Brasserie de l'Hôtel de Ville** » à PESSAC

Tarif par personne 35 €

Un mail de réservation va vous être envoyé pour le choix de votre menu et le nombre de personnes.

Réponse avant le 20 Janvier 2025 dernier délai.

Il sera souhaitable de privilégier le covoiturage, le stationnement étant extrêmement difficile aux abords du restaurant.

Application Whatsapp

Les administrateurs du groupe CCG sont Jean Pierre GAZEAU et Didier DAUGERIAS

Sorties Mercredi et Samedi

Cyclo Loisirs idem pour les administrateurs

Sorties le Lundi après midi

Délégué Sécurité

Nous entrons dans la période la plus dangereuse de l'année pour nous autres cyclistes.

Sur un vélo de route, gravel ou VTT, ou pour vos déplacements quotidiens, il est important de bien voir pour rouler de nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Rappelons que dans le Code de la Route, il est écrit que le vélo doit être équipé, donc avoir un élément d'éclairage en permanence qui ne peut être enlevé que lorsque nous sommes en stationnement.

Lorsque vous roulez en zone urbaine, il faut redoubler de prudence dans les angles morts notamment des bus, poids lourds et être communicatifs sur la route en indiquant clairement vos changements de direction.

Qu'exige le Code de la Route pour l'éclairage vélo ?

- Il est obligatoire la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante.
- Il doit toujours être visible (attention à ne pas le cacher derrière une sacoche).
- Le feu avant doit émettre une lumière non éblouissante, jaune ou blanche, fixe ou clignotante
- Le feu arrière doit émettre une lumière rouge, fixe. Les feux arrière rouge diurne sont une nouvelle forme d'éclairage très utile sur les routes.
- Il faut avoir des éléments réfléchissants sur les pédales et les roues (blanc visible de l'avant – rouge visible de l'arrière).

- De plus ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un gilet « haute visibilité » (gilet fluo avec bandes réfléchissantes) est lui aussi OBLIGATOIRE, notamment hors agglomération.

Vous trouverez en pièce jointe PDF les textes des décrets du 27 novembre 2024 parus au Journal Officiel du 29 et 30 novembre 2024, ainsi qu'un article de presse du 14 décembre s'y rapportant.

Bilan pour le challenge de France

Le challenge de France est une incitation à participer aux différentes organisations de la fédération. Chaque cyclotouriste marque des points lorsqu'il participe aux événements et ces points se cumulent par club.

Les points permettent de réaliser un classement des clubs et chaque année le cyclo club de Gradignan est bien placé, ramené au niveau régional et départemental.

L'année 2024 étant l'année du centenaire de notre fédération, un nouveau brevet a été proposé ; il se nomme « brevet du centenaire ». Il consiste à avoir homologué 6 participations parmi une liste d'activités touristiques existantes. Je me suis donné comme objectif de réaliser ce brevet et d'enregistrer un maximum de points pour le club de Gradignan avant de partir vers de nouveaux horizons....

Commençons par les brevets que j'ai réalisés les années précédentes, puisque les dates d'homologation antérieures à 2024 sont acceptées.

- 1) BPF (Brevet des provinces de France). Le brevet du centenaire prend en compte une province entière. Certaines provinces comme la Guyenne compte plusieurs départements (Aveyron, Dordogne, Gironde, Lot et Lot-et-Garonne). A contrario la province du Béarn est constituée seulement du département 64. Je l'avais faite homologuée en 2022. Cette carte fera l'affaire.
- 2) BCN (Brevet cyclotouriste national). Une carte est remplie après avoir visité 10 départements. Facile ! En 2021 j'en suis à ma deuxième carte.

La participation à un grand événement national comme l'appel des Pyrénées ou une semaine fédérale peut aussi être prise en compte pour le brevet du centenaire.

- 3) Je suis allée à la semaine fédérale à Roanne en 2024 et j'ai pu faire apposer le cachet de l'organisateur sur ma carte. Et de trois !

Venons-en aux autres participations que j'ai faites en 2024.

La randonnée permanente labellisée « La route Jacques Cœur » a été une évidence pour moi puisqu'elle m'a permis de visiter plusieurs monuments et châteaux du département du Cher et d'apprécier la diversité des paysages. Je l'ai réalisé en cyclo camping en deux temps : une boucle au sud de Bourges en juin, puis au mois d'août une boucle de trois jours au nord de Bourges.

- 4) Au cours de cette randonnée j'ai alimenté le brevet « Premier pas de cyclo camping ». Il a été homologué le 19/08/2024.
- 5) Toujours sur la route Jacques Cœur j'ai fait tamponner une carte de voyage itinérant sur un circuit de trois jours et 275 kilomètres. De Bourges à Gien (dans le Loiret) pour la première étape, puis Briare et son pont canal pour arriver à Sancerre le deuxième soir. Le troisième jour, passé les collines du sancerrois (c'est beau mais pas facile !), le parcours est moins vallonné après Henrichemont. J'ai terminé cette journée caniculaire en traversant le centre historique de Bourges. Cette carte de voyage itinérant a été homologuée également le 19/08/2024.
- 6) Pour la sixième « case » du brevet du centenaire je comptais sur l'homologation de la randonnée permanente. Malheureusement le club des cyclotouristes berruyers a du « oublié » ma carte de route puisqu'il a fallu que je les relance pour obtenir son homologation. Elle n'est intervenue que le 13 octobre alors que je l'avais demandé dès la fin août. La date limite de prise en compte des cartes étant fin septembre, les points de cette randonnée iront à mon prochain club ! Il en sera de même pour le brevet du centenaire.

C'est une déception de ne pas terminer cette année au sein du club de Gradignan sans avoir pu apporter tous les points que j'avais prévu. Mais je me rattrape avec d'autres voyages itinérants validés sur la saison 2024 et sur la participation à la manifestation « Ensemble à vélo » le 2 juin. D'autres implications compteront également : l'abonnement à la revue « cyclotourisme », une formation, ma participation à une organisation Codep pour les féminines en septembre...

J'encourage les cyclotouristes du club de Gradignan à poursuivre leur collecte de points pour le challenge de France, à travers une participation active aux organisations fédérales et locales. C'est un bon moyen de montrer le dynamisme d'un club.

Pascale Picquet

